

Soutien scolaire : crédit d'impôts

Par **AntoineMarrut**, le **21/07/2015** à **15:28**

Bonjour à tous et merci d'avance à ceux qui prendront la peine de me répondre.

Je cherche des cours particuliers à domicile pour ma fille et nous avons trouvé un site (<http://www.xxxxxx/>) sur lequel il est mentionné un "crédit d'impôts de 50%".

Peut-on m'expliquer ce que cela signifie ?

Bien à vous,